

Le pouvoir municipal du Moyen-Age au XVIII^e siècle : les libertés communales, de l'émancipation à la tutelle

Quod omnes tangit ab omnibus approbetur (ce qui concerne tout le monde doit être approuvé par tous). On connaît la formule, qui est très vite apparue comme le symbole même des libertés municipales. Voilà qui pose d'emblée la première question : a-t-il vraiment existé une démocratie dans les villes médiévales ? Y répondre suppose de se situer dans le débat lié à la décentralisation et aux pouvoirs locaux. Par ailleurs, puisque nous envisageons la longue durée, le même phénomène se vérifie-t-il au Moyen Age et à l'époque moderne ? Repartons des notions.

Le pouvoir municipal est celui qui est exercé dans un espace urbain juridiquement défini. Il peut s'agir d'une ville (France), d'une ville et de son territoire de subsistance (Italie), ou encore d'une structure urbaine et rurale héritée de l'Antiquité et possédant une forte cohésion (Espagne). Le Moyen Age dont il sera ici question sera uniquement celui du II^e millénaire de notre ère. L'accès des villes à l'émancipation dépend bien évidemment de leur poids politique. Mais ce dernier découle très souvent de leur force économique, qui ne devient notable qu'à partir du XI^e siècle.

A l'époque moderne, l'Europe est devenue un espace d'Etats-nations, dans lequel bien des régimes sont absolus, voire personnels, ce qui n'est évidemment pas synonyme. Y a-t-il encore de la place pour les villes ? En fait, la réponse dépend très largement de la nature du pouvoir exercé dans l'Etat. On en connaît même un (les Provinces-Unies) qui est constitué par la seule puissance des villes.

On peut donc dire que la tendance générale fait apparaître une autonomie relative au cœur du Moyen Age, et laisse la place à la puissance de l'Etat naissant dès le Bas Moyen Age. Si l'on en reste au niveau de la France, ce que nous venons d'écrire se vérifie pleinement. Mais nous voudrions élargir l'observation à l'ensemble de l'Europe, et dès lors tout se complique. Il convient donc de chercher d'abord quels critères doivent être retenus pour analyser le phénomène. Nous disions à l'instant que sans puissance économique, il ne pouvait y avoir de puissance urbaine. Est-ce à dire que la ville se réduit à l'économie ? On est aujourd'hui très porté à le croire, mais c'est oublier que la ville peut avoir bien d'autres fonctions (défense, spirituelle, culturelle...), c'est oublier que pendant longtemps, l'économie a été trop peu de choses, du moins dans certaines régions de France, pour représenter un critère discriminant pertinent. Pour traiter le sujet, nous réfléchirons donc en termes économiques, mais aussi sociaux et politiques.

Comment, académiquement, aborder la question ? Il n'est pas concevable de traiter chacun des thèmes énoncés à l'instant de manière consécutive, sauf à produire un inventaire à la Prévert. La coupure chronologique est pareillement ambiguë : si la Hanse est encore puissante au XV^e siècle, tel n'est plus le cas des villes françaises contemporaines. Envisager des réalités géographiques juxtaposées priverait d'un lien précieux de comparaison, car on laisserait celle-ci au soin du lecteur. Nous mêlerons donc l'ensemble de ces critères. En outre, nous voudrions éviter un regard trop marqué par la culture française. Ainsi la décentralisation que l'on connaît aujourd'hui en France est-elle un phénomène très français parce que l'histoire de notre pays ne ressemble en rien à l'histoire des autres pays, lesquels ne sont évidemment pas assimilables les uns aux autres. Au début du XIX^e siècle, le thème de la décentralisation est, en France, cher à la droite, qui y voit le moyen de lutter contre Paris et les

idées de la Révolution. Et pourtant, c'est à Paris et dans quelques grandes villes, en 1871, que se développera la notion d'indépendance communale. A la fin du siècle, la notion de décentralisation et de pouvoir municipal devient une idée de gauche. Nous ne traiterons pas du XIX^e siècle dans les développements qui vont suivre, mais nous tenions à rappeler ce qui se trouve dans toutes les têtes françaises, parfois à leur insu. Nous allons donc réfléchir en deux étapes : la notion d'émancipation urbaine (I), puis la perte d'autonomie (II).